



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions relatives à la signature d'un devis émis par DORA METAL Sp. z o.o.

• GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») définissent les règles relatives à la conclusion et à l'exécution des contrats de vente de marchandises dont le fabricant, l'importateur ou le vendeur est **DORA METAL Sp. z o.o.**, dont le siège social est situé à Czarnków, rue Chodzieska 27.

Les CGV font partie intégrante de tous les contrats de vente conclus avec des acheteurs professionnels, y compris ceux résultant d'une commande écrite ou électronique émise par un entrepreneur acheteur.

Les CGV sont mises à disposition de l'acheteur avant la conclusion du contrat, soit par écrit au siège de DORA METAL Sp. z o.o., ou notre site internet www.dora-metal.pl/fr

Les présentes CGV constituent la base contractuelle contraignante entre les parties dans le cadre de la vente de marchandises. Toute autre forme de contrat ou condition générale utilisée ou acceptée par l'acheteur est expressément exclue.

Toute modification des présentes CGV ne sera valable que si elle est établie par écrit, sous peine de nullité.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et des dispositions convenues spécifiquement entre les parties par écrit, celle-ci prévaut.

Les présentes CGV ne s'adressent pas aux consommateurs, mais uniquement aux acheteurs professionnels.

• TERMES EMPLOYÉS

Vendeur : DORA METAL Sp. z o.o., dont le siège social est situé à Czarnków, rue Chodzieska 27.

Acheteur : Toute personne morale, entité sans personnalité juridique ou personne physique exerçant une activité professionnelle.

Délai de paiement : Période convenue à l'issue de laquelle le paiement des marchandises est exigé.

Marchandises : Biens mobiliers, prestations de services ou tout autre produit vendu dans le cadre d'un contrat de vente conclu entre le vendeur et l'acheteur.

Commande : Demande d'achat de marchandises formulée par l'acheteur, au minimum sous forme écrite (document, courrier, fax ou e-mail).

Confirmation : Acceptation officielle de la commande par le vendeur, transmise à l'acheteur sous forme écrite. Elle précise notamment le prix, le montant total, la date d'exécution, le lieu et les modalités de livraison ou de retrait, ainsi que les conditions de paiement.

• COMMANDES

Les informations figurant sur le site web du vendeur, dans les catalogues, brochures, prospectus, annonces ou autres publications ne constituent en aucun cas une offre au sens du Code civil, même lorsqu'un prix y est mentionné. Ces documents sont fournis à titre purement informatif. Les brochures ont une vocation d'exposition, tandis que les modèles et échantillons présentés par le vendeur ont un caractère illustratif. Les caractéristiques techniques mentionnées peuvent être modifiées à tout moment.

Toute commande passée par l'acheteur doit inclure les informations suivantes :

- a) Le nom de l'acheteur et son adresse complète,
- b) Son numéro SIRET et son numéro de TVA intracommunautaire,
- c) Le numéro de l'offre (le cas échéant),
- d) La désignation des marchandises selon la dénomination commerciale ou la référence utilisée par le vendeur,
- e) La quantité de marchandises commandées,
- f) La date, le lieu et les conditions souhaitées pour la livraison ou la collecte des marchandises.

La vente est réputée conclue uniquement après réception et confirmation de la commande par le vendeur (par e-mail, fax ou courrier). Cette confirmation signifie que le vendeur accepte de traiter la commande. La simple transmission d'une commande par l'acheteur n'engage pas le vendeur, et l'absence de réponse ne vaut pas acceptation tacite.

Les modalités et la date de livraison ou de collecte des marchandises sont déterminées de manière définitive par le vendeur dans la confirmation de commande, sauf si celui-ci accepte expressément les conditions proposées par l'acheteur.

Le vendeur se réserve le droit de refuser une commande en cas de doute concernant l'exactitude des informations fournies conformément à l'article 2.

L'annulation d'une commande par l'acheteur n'est possible que dans des cas exceptionnels, et uniquement après accord écrit entre les parties sur les conditions d'annulation. Le vendeur pourra facturer à l'acheteur les coûts réellement engagés jusqu'à la date d'annulation, sans toutefois dépasser le montant total de la commande.

En cas de force majeure empêchant le vendeur d'exécuter ses obligations, aucune indemnisation ne pourra être réclamée par l'acheteur pour cause d'inexécution ou de retard. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, grèves, émeutes, conflits armés, embargos, pénuries d'énergie ou décisions des autorités publiques.

• PRIX

En cas d'accords particuliers entre les parties, le prix des marchandises sera celui indiqué dans la confirmation de commande.

Les prix communiqués par le vendeur sont toujours exprimés hors taxes (HT). La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable sera ajoutée selon le taux en vigueur à la date d'émission de la facture.

Sauf disposition contraire convenue entre les parties, les conditions d'expédition suivent les règles INCOTERMS en vigueur, et les marchandises sont conditionnées selon l'emballage standard du vendeur.



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions relatives à la signature d'un devis émis par DORA METAL Sp. z o.o.

• PAIEMENTS

L'acheteur est tenu de régler les sommes dues au titre de la vente des marchandises dans le délai indiqué sur la facture.

La date de paiement correspond à la date de réception effective des fonds sur le compte bancaire du vendeur, tel qu'indiqué sur la facture.

En cas de non-paiement dans le délai imparti, le vendeur est en droit de facturer des intérêts de retard conformément aux dispositions légales applicables aux transactions commerciales. Il peut également exiger un paiement anticipé pour toute commande ultérieure déjà acceptée.

Le non-respect du délai de paiement mentionné sur la facture autorise le vendeur à suspendre les livraisons en cours ainsi que l'exécution des commandes déjà acceptées. Le vendeur peut également subordonner toute nouvelle commande à un paiement anticipé.

L'acheteur ne peut compenser les montants dus avec des créances réciproques qu'avec l'accord écrit du vendeur.

L'introduction d'une réclamation ne dispense pas l'acheteur de son obligation de paiement à la date convenue.

Le vendeur n'accepte aucun retour de marchandise, sauf accord contraire formalisé par écrit entre les parties.

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral effectué par l'acheteur.

• TRANSPORT & LOGISTIQUE

Le vendeur ne saurait être tenu responsable des pertes, dommages ou coûts (directs ou indirects) résultant de réclamations de l'acheteur liées à des erreurs de livraison ou à des retards imputables à l'entreprise de transport.

Les dates de livraison convenues entre les parties peuvent être modifiées en cas d'événements indépendants de la volonté du vendeur.

En cas de report de la livraison à l'initiative de l'acheteur, de refus de réception ou de non-retrait à la date convenue, le vendeur est en droit de facturer à l'acheteur :

Des frais de transport supplémentaires.

Des frais de stockage, fixés à 2€/m² et par jour de stockage.

Si le retard de collecte dépasse deux semaines ou si l'acheteur refuse la marchandise, se référer au paragraphe commande partie 5.

Les délais annoncés pour le service « COMMANDE EXPRESS » sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

Sauf accord écrit contraire accepté par le vendeur, aucun retard ne pourra justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à une demande d'indemnisation.

Le délai « DISPO ENTRE 48h/72h » s'entend en jours ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés), et doit être confirmé au préalable avec notre service commercial, en fonction des stocks disponibles.

• RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En cas de procédure d'exécution, de faillite ou de redressement judiciaire engagée à l'encontre de l'acheteur, ce dernier est tenu d'identifier clairement les marchandises encore soumises à la clause de réserve de propriété, afin de signaler explicitement les droits du vendeur sur celles-ci.

En cas de saisie des marchandises appartenant au vendeur dans le cadre d'une procédure d'exécution portant sur les biens de l'acheteur, ou dans le cadre d'une procédure collective, le vendeur doit en être immédiatement informé. L'acheteur s'engage à coopérer pleinement avec le vendeur pour lui permettre de faire valoir ses droits auprès de l'autorité ayant procédé à la saisie, par tous les moyens disponibles.

À la demande du vendeur, l'acheteur s'engage à lui communiquer immédiatement toutes les informations concernant le lieu de stockage des marchandises réservées.

• GARANTIE

Le vendeur offre une garantie de 12 mois sur les marchandises qu'il fabrique, sauf indication contraire dans l'offre, la description du produit ou la confirmation de commande. La garantie s'applique uniquement à l'acheteur et sur le territoire de la République de Pologne, sauf mention contraire.

Les conditions détaillées de cette garantie figurent dans le document de garantie joint aux présentes CGV.

Aucune garantie n'est accordée pour les produits non fabriqués par le vendeur.

Dans le cadre de la garantie, le vendeur peut :

- Remplacer les marchandises défectueuses,
- Réparer les marchandises défectueuses.

Toute demande de garantie doit être faite par écrit et comprendre :

- Le type, le nom et la date d'achat des marchandises, ainsi que leur numéro,
- La quantité concernée,
- Une copie de la facture,
- La description du défaut,
- La date, le lieu et les circonstances de la découverte,
- Des photos,
- Les coordonnées de l'acheteur (incluant une personne de contact).

Si les informations sont incomplètes, le vendeur peut demander des précisions ou organiser une inspection sur place. L'acheteur devra alors coopérer.



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions relatives à la signature d'un devis émis par DORA METAL Sp. z o.o.

• GARANTIE

L'acheteur doit vérifier l'état et la quantité des marchandises à la livraison.

- S'il n'y a pas de réserves au moment de la réception, les marchandises sont considérées comme conformes.
- Toute réserve doit être notée dans un protocole signé par l'acheteur et le transporteur (ou représentant du vendeur).
- Les écarts de quantité ou de qualité doivent être signalés dans les 2 jours suivant la livraison, sans quoi les produits sont réputés conformes.

Les défauts non visibles ou cachés doivent être signalés dans un délai de 3 jours après leur découverte. Passé ce délai, le vendeur est libéré de toute responsabilité.

Le vendeur doit répondre à une réclamation sous 14 jours, sauf cas de force majeure ou défaut de coopération de l'acheteur.

Le vendeur choisit la solution de garantie (réparation ou remplacement) en cas de réclamation acceptée.

Les différences d'apparence entre les visuels promotionnels et les produits réels ne peuvent donner lieu à réclamation.

La garantie s'applique uniquement aux produits utilisés ou stockés correctement, conformément à leur usage et aux recommandations du vendeur.

La responsabilité du vendeur est limitée aux cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Il n'est pas responsable des pertes de profit ou autres dommages indirects.

Les réclamations doivent être envoyées à : commercial@dorametal.fr

Conformément à l'article 558 § 1 du Code civil, toute autre responsabilité du vendeur au titre de la garantie est exclue.

• DONNÉES PERSONNELLES

Le vendeur est l'administrateur des données personnelles de l'acheteur et des personnes agissant en son nom, **traitées dans le cadre de la commande et de l'exécution du contrat de vente.** Les informations détaillées sur le traitement des données personnelles sont disponibles dans la politique de confidentialité du vendeur, consultable à l'adresse suivante : <https://dora-metal.fr/rgpd>

Les conditions offertes à l'acheteur et les prix des marchandises constituent un secret commercial du vendeur. L'acheteur ne peut divulguer à des tiers les informations ou connaissances obtenues dans le cadre des relations commerciales avec le vendeur, sans l'accord écrit préalable de ce dernier, sous peine de nullité. Cette obligation concerne toutes les données couvertes par le secret commercial.

• DROIT APPLICABLE

Le droit applicable à tout litige entre l'acheteur et le vendeur est le droit polonais. Les tribunaux ordinaires polonais sont seuls compétents pour trancher ces litiges.

La version originale du contrat de vente, des CGV et des documents de garantie est celle rédigée en polonais, lorsque ces documents sont disponibles dans cette langue.

Pour toute situation non expressément régie par les présentes, **les dispositions légales en vigueur en République de Pologne s'appliquent.**

L'annulation d'une clause des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres clauses.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'exécution des accords visés par les présentes CGV. En cas d'échec d'un règlement amiable, **le tribunal compétent sera celui du siège social du vendeur.**

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes passées à compter du 1er février 2024.

• TRANSPORT & LOGISTIQUE

Dora Metal s'engage activement dans la protection de l'environnement en contribuant à une gestion responsable des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)**, conformément à l'article R543-195 du Code de l'Environnement, ainsi que des **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**, en application de l'article R543-240. Dans le cadre de cette démarche, **Dora Metal a confié la gestion de ces déchets à l'éco-organisme agréé par l'État, Ecologic.**

L'éco-participation, incluse dans le prix de vente de nos équipements, **finance la collecte, le recyclage et le traitement en fin de vie des appareils.** Ecologic assure la collecte, la dépollution et la valorisation de ces déchets, conformément aux normes environnementales en vigueur.

En cas de remplacement d'équipements, **l'utilisateur final peut organiser l'enlèvement via le site www.e-dechet.com**, ou déposer les déchets dans un point de collecte agréé.

Ecologic prend en charge l'ensemble du processus, garantissant la reprise et le traitement conforme des déchets.

Les utilisateurs sont invités à soumettre leur demande de reprise, selon les **conditions spécifiques d'enlèvement applicables aux équipements professionnels.**

Numéro d'identifiant unique (IDU) : FR438554_10RFFA